

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 12 avril 1965 Application du nouveau Codex dans les territoires d'Outre-Mer.

n° 12

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
12 avril 1965

Numéro JO
n° 7 du 01/07/1965

Date du numéro
1 juillet 1965

VISAS

Le Ministre d'Etat chargé des départements et territoires d'Outre-Mer

vu le Code de la Santé publique, livre V (Pharmacie), et notammentes article L. 568 et L 569

Vu l'arrêté du 28 décembre 1964 fixant la date d'application du nouveau Codex dans la métropole et dans les départements d'Outre-mer.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Est fixée au 1er juillet 1965 la date de mise en application, dans les territoires d'Outre-Mer, de la huitième édition du Codex.

Art. 2

—Les Chefs de territoire et le Haut-Commissaire de la République aux Comores sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au « Journal Officiel » de la République française, au « Bulletin Officiel » du Ministère d'Etat chargé des départements et territoires d'Outre-Mer et aux journaux officiels des territoires.

Pour le Ministre d'Etat et par délégation :Le Conseiller technique,Pierre BRASSEUR.